



## Huit mois de prison ferme pour deux sorcières à Bondoukou

AIP - 2/6/2003 10:29:00 PM - Deux sexagénaires reconnues coupables de pratiques de sorcellerie à Presso, sous-préfecture de Tankessé, ont écopé mercredi à Bondoukou chacune de huit mois d'emprisonnement ferme pour avoir donné la mort au sieur Kouassi Attiablé alors en activité à Daloa.

Les dames Abran Damah, 63 ans et Yéboua Bran, 67 ans, respectivement tante et mère du défunt auraient réussi par des pratiques mystérieuses à empoisonner un plat d'escargot qu'il a consommé lors d'un séjour à Presso, son village natal. Le plat lui aurait valu plus tard la mort dans un accident de moto le 3 mai 2002 à Daloa.

Démasquées comme les auteurs de la mort de feu Kouassi Attiablé au cours d'une cérémonie d'exorcisme, les deux sorcières ont été déférées le 29 mai dernier devant le tribunal pénal de Bondoukou.

Ayant avoué publiquement leur acte, l'avocat demandeur commis par le père du défunt, M. Koffi Amofo, a compte tenu de la cohésion sociale recherchée dans le village de Presso plaidé en faveur d'une souplesse dans l'application de la peine prévue par la loi.

A cet effet, il a requis seulement huit mois d'emprisonnement ferme aux deux dames, peine couvrant la période de leur détention préventive, une amende de 100.000 FCFA et un franc symbolique en guise de dommages et intérêts.

Il a été toutefois demandé aux deux vieilles dames d'être sages en arrêtant dans l'avenir ces pratiques sordides qui portent préjudice à la société ivoirienne.